

PROCES VERBAL DE SEANCE

Conseil Communautaire du 03 MAI 2016 à Chabreloche

PRESENTS

MM. LAFAY, Mme LAFORET , MM. CHAMBON, BOULAY, BARGEON, MORILLAC, Mmes BARGE, BRUNEL, SECHAL, MM. GENEST, DUBOST, Mmes PERRIN, SOANEN, GAMEIRO, MM. GADOUX, GOUTTE, Mmes GIRY, PERUFEL, MM. QUENIN, SAINT ANDRE, PERCHE, Mme BASSET, MM. FAYET, BALISONI, CORNET, POMMERETTE, DELAIRE, GUYONNET.

(28 présents – 29 votants (dont 1 pouvoir)

POUVOIR

Mme LEBREF (représentée par M. GADOUX)

TECHNICIENS PRESENTS

M. MAILHOT, CHAMBON, FOURNIER, EPINAT.

Absent : M. Mulot.

0- Adoption du procès-verbal de séance du 31/03/2016 et désignation de Monsieur BOULAY Bertrand comme secrétaire de séance.

1- Dotation de solidarité communautaire (O. CHAMBON)

Monsieur le Président propose l'instauration d'une dotation de solidarité communautaire. Il présente 3 propositions de dotations. Elles sont calculées en tenant compte de la population des communes et du potentiel fiscal par habitant des communes. Les propositions sont présentées en **annexe 1**.

La première proposition se base sur un calcul de la dotation décomposée en 80% de la population et 20% du potentiel fiscal par habitant.

La deuxième proposition se base sur un calcul de la dotation décomposée en 90% de la population et 10% du potentiel fiscal par habitant.

La troisième proposition se base sur un calcul de la dotation décomposée en 50% de la population et 50% du potentiel fiscal par habitant.

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité de choisir la proposition n°3 telle que présentée en annexe.

2- Marché public voirie communautaire (O.CHAMBON)

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'avancement du marché de voirie communautaire. La consultation sera lancée prochainement.

Elle est décomposée en 2 lots :

- Lot n°1 : Grave émulsion/enduits/enrobés à froid
- Lot n°2 : Enrobés à chaud

3- Schéma Départemental Coopération Intercommunale (O. CHAMBON)

Monsieur le Président rappelle la décision de la Commission Départementale De Coopération Intercommunale et l'arrêté de Mme la Préfète arrêtant le périmètre de la future intercommunalité issue de la fusion des communautés de communes Entre Allier et Bois Noirs, Thiers Communauté, le Pays de Courpière et la Montagne Thiernoise.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les élus du bureau de la CCMT, ou leurs représentants, se sont rendus à une réunion avec les Présidents des communautés de communes Entre Allier et Bois Noirs, Thiers Communauté, le Pays de Courpière et le Maire de Thiers. Ils ont expliqué de nouveau le choix des élus de la CCMT et des élus municipaux qui majoritairement ne souhaitent pas fusionner.

Un courrier destiné à l'ensemble des conseillers municipaux des 3 autres EPCI partira prochainement pour leur exposer le positionnement de la CCMT et les inviter à voter contre le périmètre proposé.

Après discussion, Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer sur le périmètre proposé dans l'arrêté de projet relatif à la fusion des 4 communautés de communes inscrit au schéma départemental de coopération intercommunale du département du Puy-de-Dôme arrêté le 30 mars 2016.

Délibération :

- **Sur le périmètre proposé, 24 voix sont contre et 5 sont pour.**
- **Sur une proposition que la CCMT reste seule, dans les mêmes limites qu'aujourd'hui, 24 voix sont pour et 5 sont contre.**

4-Habitat / Urbanisme (S. PERCHE)

Programme d'Intérêt Général 1016-2021 :

- Signature de la convention avec l'Etat et l'ANAH.

Serge PERCHE rappelle que lors du dernier conseil de communauté le contenu du Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat privé a été délibéré.

Afin d'entériner les engagements de l'Etat, l'ANAH et de la CCMT, il est nécessaire de signer une convention. Serge PERCHE propose de signer la convention présentée en **annexe 2**.

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la convention telle que présentée en annexe et autorise le Président à signer les documents relatifs à cette décision.

- Choix de l'animateur.

Afin d'animer le programme, Serge PERCHE explique qu'il est nécessaire d'avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cet AMO sera chargé du suivi-animation du PIG. Il devra renseigner les habitants sur l'ensemble des aides disponibles, tenir des permanences d'information, faire les visites des logements avant et après travaux, monter les dossiers de subventions pour les habitants.

Afin de choisir un prestataire, une consultation a été lancée pour une mission de suivi-animation sur 5 ans. Deux offres ont été reçues :

- URBANIS, pour un montant total de 254 225,00 € HT,
- SOLIHA pour un montant total de 176 260,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 mai.

Suite à l'analyse des offres, le classement est le suivant :

PRESTATAIRE	Méthodologie 20 % Note /4	Références 20 % Note /4	Intervenants 30 % Note /6	Prix 30 % Note /6	Note finale Note /20
URBANIS	4	4	6	4	18
SOLIHA	4	4	5	6	19

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre de SOLIHA pour un montant total de 176 260,00 € HT, dont 97 620 € HT pour la partie fixe et 78 640 € HT pour la partie aux résultats.

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de SOLIHA pour un montant total de 176 260,00 € HT et autorise le Président à signer le marché à intervenir.

Projet de réhabilitation d'un immeuble de centre-bourg à La Monnerie :

Serge PERCHE rappelle la décision d'ajournement du projet prise lors du Conseil de communauté du 31 mars. Afin de ne pas pénaliser le projet de commerces de la commune, il propose de finir ce qui a été commencé, c'est-à-dire les phases d'études de la maîtrise d'œuvre jusqu'au dépôt de permis de construire.

Délibération : Le Conseil décide, avec 24 voix pour et 5 abstentions, de finir les études de maîtrise d'œuvre jusqu'au dépôt du permis de construire.

- Groupement de commande.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'immeuble à La Monnerie, et plus précisément la création de 5 logements par la CCMT et de 2 commerces par la commune, Serge PERCHE propose de faire un groupement de commande pour le choix du bureau de contrôle et du coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS). L'objectif est d'avoir les mêmes prestataires pour le bâtiment afin que les contraintes liées aux 2 projets soient prises en compte et de réaliser des économies d'échelle.

Dans ce cas, il faut établir une convention entre les 2 collectivités. Une proposition de convention est en **annexe 3**.

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la convention de groupement de commande proposée et autorise le Président à signer la convention.

- Choix du bureau de contrôle.

Suite à la consultation lancée, 6 offres ont été reçues :

- Qualiconsult pour un montant total de 3 980,00 € HT
- Apave pour un montant total de 6 697,50 € HT
- Socotec pour un montant total de 8 800,00 € HT
- Dekra pour un montant total de 5 760,00 € HT
- Alpes Contrôles pour un montant total de 3 450,00 € HT
- Bureau Véritas pour un montant total de 5 235,00 € HT

L'analyse des offres est présentée en **annexe 4**. Le classement est établi dans le tableau ci-dessous :

PRESTATAIRE	Références et compétences 20 % Note /4	Temps passé 30 % Note /6	Prix 50 % Note /10	Note finale /20	Classement
QUALICONSULT	4	3	9	16	2
APAVE	4	6	5	15	3
SOCOTEC	4	0	4	8	5
DEKRA	4	4	6	14	4
ALPES CONTRÔLES	4	3	10	17	1
BUREAU VERITAS	4	3	7	14	4

Serge PERCHE propose de retenir l'offre d'Alpes Contrôles pour un montant total de 3 450 € HT, soit **1 950 € HT** pour la CCMT.

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de ALPES CONTRÔLES pour un montant de **1 950 € HT**.

- Choix du Coordonnateur sécurité et Protection de la Santé.

Suite à la consultation lancée, 8 offres ont été reçues :

- Qualiconsult pour un montant total de 3 055,00 € HT

- Apave pour un montant total de 5 000,00 € HT
- Socotec pour un montant total de 6 498,00 € HT
- Dekra pour un montant total de 4 337,00 € HT
- Alpes Contrôles pour un montant total de 2 698,00 € HT
- Bureau Véritas pour un montant total de 4 140,00 € HT
- Elyfec pour un montant total de 3 605,00 € HT
- Marc Galletti pour un montant total de 1 666,00 € HT

L'analyse des offres est présentée en **annexe 5**. Le classement est établi dans le tableau ci-dessous :

PRESTATAIRE	Références et compétences 20 % Note /4	Temps passé 30 % Note /6	Prix 50 % Note /10	Note finale /20	Classement
QUALICONSULT	4	4,4	5,5	13,9	3
APAVE	4	5,4	3,3	12,7	4
SOCOTEC	4	6,0	2,6	12,6	5
DEKRA	4	0,0	3,8	7,8	8
ALPES CONTRÔLES	4	3,8	6,2	14,0	2
BUREAU VERITAS	4	0,0	4,0	8,0	7
ELYFEC	4	0,0	4,6	8,6	6
MARC GALLETTI	4	2,6	10,0	16,6	1

Serge PERCHE propose de retenir l'offre de Marc Galletti pour un montant total de 1 666 € HT, soit **1 003,94 € HT** pour la CCMT.

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de Marc GALLETTI pour un montant de **1 003,94 € HT**.

5-Accessibilité (D. POMMERETTE)

Constitution du groupement de commande.

David POMMERETTE explique que, dans le cadre de la réalisation des Ad'AP, il est apparu opportun de réaliser un groupement de commande entre les communes et la CCMT afin d'acheter les fournitures et équipements pour la mise en accessibilité des ERP/IOP.

David POMMERETTE propose la constitution d'un groupement de commande dont la convention est présentée en **annexe 6**.

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la convention de groupement de commande proposée et autorise le Président à signer la convention.

6- Economie (C. GENEST)

• Réhabilitation de la station-service à Chabreloche - choix du prestataire

Monsieur le Vice-Président expose aux élus que quatre sociétés ont répondu à la consultation concernant les travaux de réhabilitation de la station-service à Chabreloche :

- Tokheim France (agence en Rhône-Alpes)
- Excelsior (agence à Lyon)
- Madic (agence à Clermont-Ferrand)

- Pétrogest (agence à la Ricamarie)

Conformément au règlement de consultation, les deux sociétés présentant les meilleures offres, Pétrogest et Madic, ont été reçues pour une négociation.

Suite à cette réunion et à l'avis de la commission de marché public, Monsieur le Vice-Président propose de retenir l'offre de la société PETROGEST pour un montant de travaux de 131 000 € HT.

Délibération, après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de la station-service à Chabreloche à la société PETROGEST pour un montant de 131 000 € HT,**
- **d'autoriser le Président à déposer le permis de construire et le dossier d'installation classée en Préfecture,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives à intervenir.**

• **Remboursement sinistre Zone de Racine**

Monsieur Genest informe le conseil communautaire que le 30 septembre 2015 un véhicule est rentré dans les barrières de sécurité en bois, au niveau de l'entreprise Eurotechni à la Zone de Racine. La Communauté de Communes, en charge de la Zone d'activité de Racine, a financé les réparations pour un montant de 649,20 € TTC.

Ces frais sont remboursés par l'assurance, Monsieur Genest demande au conseil de délibérer pour pouvoir percevoir la somme.

Délibération, après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **d'approuver l'encaissement de la somme de 649,20 € et de l'imputer au budget ZAC,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives.**

• **Etude d'opportunité extension Zone de Racine - Information**

L'étude d'opportunité économique, portée par la Région Auvergne Rhône-Alpes et réalisée par le prestataire CMN Partners sur les Zones d'activité de Racine et de Felet a permis de valider le projet d'extension de la Zone de Racine sur la commune de Palladuc (extension de 5 à 6 hectares).

Plusieurs points positifs ressortent de l'étude et permettent de conforter le projet d'extension :

- le déficit de foncier à vocation industrielle et productive sur l'agglomération clermontoise
- des secteurs industriels en croissance sur la région et au plan national (forge, mécanique des poudres, métallurgie, aéronautique)
- zones situées sur un axe stratégique Clermont / Lyon
- grande facilité d'accès

L'étude montre que des artisans et des jeunes créateurs recherchent des locaux adaptés à leur activité. Le projet d'extension pourrait être l'opportunité de proposer de l'immobilier d'entreprises, de type village d'artisans et pépinière.

Selon l'étude, l'extension de 5/6 hectares permettra juste de couvrir les besoins à court terme (5 ans) et l'enjeu sera d'anticiper d'autres opportunités d'extension pour l'après 2022.

• **Extension de la Zone de Racine - acquisition amiable des parcelles par l'EPF SMAF**

Monsieur le Vice-Président rappelle que la CCMT n'est pas propriétaire des parcelles et que le projet nécessite d'en faire l'acquisition.

Quatre propriétaires sont détenteurs des parcelles visées par l'extension dont l'entreprise Scieries du Forez qui est propriétaire de quatre parcelles d'une surface totale de près de 13 ha. Les dirigeants souhaitent vendre la surface totale et pas uniquement la surface concernée par l'extension.

Monsieur Genest propose de confier à l'EPF SMAF l'acquisition à l'amiable de la totalité des parcelles qui représentent une surface totale d'un peu plus de 14 ha.

Ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le service des domaines.

Délibération : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise l'Etablissement public foncier – Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées ci-après, situées sur la commune de Palladuc :

- **ZI 0329 (107 272 m²)**
- **ZI 0002 (2 990 m²)**
- **ZK 0137 (13 200 m²)**
- **ZK 0136 (1 394 m²)**
- **ZK 0135 (4 693 m²)**
- **ZK 0143 (7 667 m²)**
- **ZK 0144 (acquisition uniquement des futaies résineuses de 4 000 m²)**

7-Engins motorisés (Daniel BALISONI)

- **Convention de partenariat avec le Parc LF pour l'élaboration d'un schéma de fréquentation des espaces naturels : Délibération**

Point ajourné.

8-Environnement (Daniel BALISONI)

- **Désignation d'un nouveau représentant à la SAEML Eole-lien Livradois-Forez : Délibération**

Daniel BALISONI rappelle qu'en 2010 la CCMT s'est engagée en faveur du développement éolien en devenant actionnaire de la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez. Le 13 mai 2014, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avait désigné Pierre ITOURNEL comme représentant de la CCMT à la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez.

Suite à la démission de Pierre ITOURNEL, il convient de désigner un nouveau représentant de la CCMT à la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez. Daniel BALISONI se porte volontaire.

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **désigne pour représenter la Communauté de communes de la Montagne thiernoise aux assemblées générales des actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration de la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez : Daniel BALISONI, Vice-Président de la CCMT.**
- **autorise Daniel BALISONI à se prononcer sur la dissociation des fonctions de président et de directeur général de la Société ;**
- **autorise son représentant, à tous Conseils d'Administration de la Société ou à toutes assemblées générales des actionnaires, à signer toute convention à intervenir, ou à prendre toute décision qui pourrait intervenir.**

9-SPANC (Serge PERCHE)

- **Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

Serge PERCHE rappelle que dans le cadre de sa compétence assainissement non collectif, la CCMT a animé un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et a assuré le relai de financement pour des opérations groupées en 2014 et en 2015.

Le 17 septembre 2015, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avait sollicité l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département du Puy-de-Dôme pour une opération groupée de réhabilitation pour l'année 2016 de 14 installations (11 dossiers pour l'AELB et 12 dossiers pour le Département). Comme suite, la

commission permanente du Conseil départemental a accordé le 7 mars 2016 une subvention de 16 433,22 € et l'AELB nous a informés le 14 avril que le projet était éligible à son dispositif d'aide pour un montant de 53 067,66 €.

Le Département et l'AELB renouvelant leurs dispositifs pour l'année 2017, les personnes qui y sont potentiellement éligibles seront bientôt informées et sollicitées pour constituer une nouvelle opération groupée en 2017.

10-Culture et Patrimoine (S. FAYET)

- Chemin de Montaigne : approbation de la convention avec le CDRP42

Monsieur le Vice-président propose d'approuver la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Loire qui prévoit le travail et les frais liés à l'homologation du chemin de Grande Randonnée, à la numérisation des fiches, au balisage, à la formation au balisage, à la fabrication de la rando-fiche et au travail de terrain qui est lié, aux droits IGN ainsi qu'à l'encart publicitaire.

Etant donné la longueur du circuit, 116,824 km, partagé au prorata des sept Communautés de Communes engagées, la somme afférente à la CCMT s'élève à **1 283 €**, pour 11,8 km.

Cf. annexe n°7 - Convention relative à l'édition de fiches numériques pour la randonnée pédestre homologuée GR89 et intitulé « Chemin de Montaigne ».

Délibération : le conseil communautaire approuve la convention.

Il est à noter que 3 jours de balisage sont prévus pour la partie Puy-de-Dôme (Montagne thiernoise et Thiers Communauté) les 23, 24 et 27 mai. En Montagne thiernoise, cela concerne les communes de Viscomtat, Celles-sur-Durolle et Sainte-Agathe.

Enfin, une présentation du Chemin de Montaigne – GR 89, sous la forme d'une projection-échanges, sera réalisée le samedi 28 mai à 10h à l'Espace touristique de la Montagne thiernoise.

- Événements à venir : infos

Monsieur le Vice-président rappelle les événements du mois de mai :

ONE WOMAN SHOW - ADOS/ADULTES

Vendredi **13 mai** à 20h30 à la Salle des fêtes de la Monnerie-le-Montel

« Marie Bizarre brise la glace » ou l'histoire du féminisme revue et corrigée pour et par Véronique Pilia de la Compagnie Etc...Art

En partenariat avec le collège de la Durolle, l'association Laïcité Monnerinoise et la commune de la Monnerie-le-Montel.

EXPOSITION

Mardi **21 mai** au vendredi 1^{er} juillet à l'Espace touristique

Photographies argentiques par Richard Carnevalli, auteur-photographe professionnel.

11-Communication (O. CHAMBON)

- Panneau lumineux : informations

Monsieur le Président rappelle que l'implantation d'un panneau lumineux est à l'étude. L'objectif est de communiquer au mieux les événements se déroulant sur le territoire, limiter l'affichage sauvage, alléger les tâches de promotion et d'information des organisateurs (associations, communes, ...)

La consultation prévoit l'implantation d'un panneau au niveau du rond-point à la sortie de l'autoroute afin de toucher les automobilistes qui viennent de La Monnerie/Thiers et ceux qui sortent de l'autoroute.

12-Enfance et jeunesse (JF. DELAIRE)

- Création d'un terrain multisports à Palladuc

- Choix des entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offre :

Monsieur CHAMBON rappelle qu'un marché à procédure adaptée composé de 2 lots a été lancé pour le projet d'aménagement d'un terrain multisports à Palladuc :

- Lot n°1 : la réalisation de la plateforme en béton poreux
- Lot n°2 : La fourniture et la pose de la structure du Terrain Multisports

Suite à la publicité effectuée, 4 offres ont été reçues pour le lot 1 et 3 offres pour le lot 2. Après avoir examiné les propositions le 03/05/2016 (**Cf. annexe 8**), la commission d'appel d'offre retient les offres suivantes comme étant les offres les mieux-disantes :

Pour le lot n°1 – réalisation de la plateforme en béton poreux: l'entreprise AUVERGNE SPORTS NATURE EQUIPEMENTS, pour un montant de 20 070,50 € HT.

Pour le lot n°2 – fourniture et la pose de la structure du Terrain Multisports : AUVERGNE SPORTS NATURE EQUIPEMENTS, pour un montant de 27 380 € HT avec l'option gazon synthétique pour un montant de 6200 € HT et donc un montant total de 33 580 € HT.

Monsieur CHAMBON propose au Conseil communautaire de suivre les avis de la commission d'appel d'offre pour les 2 lots et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Délibération : le Conseil décide à l'unanimité :

D'attribuer les 2 lots relatifs à l'aménagement d'un terrain multisports à Palladuc, conformément au descriptif rédigé ci-dessus ;

D'autoriser le Président à signer les marchés et tous les documents afférents.

- Convention de mise à disposition du terrain avec la mairie de Palladuc

Afin que la CCMT, en tant que maître d'ouvrage, puisse lancer les travaux de réalisation de la plateforme et de la structure multisports, puis exploite l'équipement, il est nécessaire que la commune de Palladuc mette à disposition la partie de parcelle concernée par l'aménagement.

Monsieur CHAMBON propose donc de signer une convention de mise à disposition de la partie de la parcelle avec la commune de Palladuc, convention prenant effet au 1er juin 2016 et pour une durée de 15 ans, délai de garantie des principaux éléments de la structure. (**Cf. annexe 9**)

Cette convention, annexée à la délibération, précise les responsabilités incombant à chaque partie sur la période concernée.

Délibération : le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette convention et autorise le Président à la signer.

- Convention AEP La Monnerie

Monsieur DELAIRE rappelle que l'Association d'éducation populaire (AEP) a pour objet la gestion d'un accueil de loisirs sur la commune de La Monnerie le Montel. A ce titre, elle demande chaque année une subvention d'équilibre à la CCMT.

Il précise également que l'AEP intègre le contrat Enfance jeunesse signé entre la CCMT et la CAF, et qu'à ce titre, la CCMT reçoit une prestation de service de la CAF.

Il rapporte aux membres du conseil un bilan succinct des résultats financiers de l'association ces dernières années et la part de la subvention de la CCMT dans les recettes de l'association.

Evolution du budget de l'AEP ces dernières années et part de la subvention de la CCMT :

	2011	2012	2013	2014	2015
Charges	78 534 €	74 683 €	86 621 €	80 667€	76 969 €
Produits	63 850 €	74 926 €	83 796 €	79 430 €	75 540 €
<i>Part subvention CCMT</i>	<i>34%</i>	<i>36%</i>	<i>32,00%</i>	<i>38%</i>	<i>36 %</i>
<i>Part participations usagers</i>	<i>25%</i>	<i>23%</i>	<i>26,00%</i>	<i>22 %</i>	<i>22 %</i>
résultats	-14 684 €	243 €	-2 825 €	- 1237 €	- 1429 €

Enfin, il précise que la demande de subvention de l'AEP s'élève à 27 000 € pour l'année 2016.

Il est proposé de signer une convention financière avec l'AEP (**cf. annexe 10**) afin de formaliser l'attribution de cette convention.

Délibération : le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De verser une subvention de 27000 € à l'AEP ALSH de la Monnerie le Montel au titre de l'exercice 2016.**
- **D'autoriser le Président à signer une convention avec l'AEP la Monnerie le Montel pour cadrer le versement de la subvention**
- **Informations diverses sur les services Enfance et Jeunesse**

Rythmes scolaires :

Jean François DELAIRE informe que les écoles de Palladuc et de Celles sur Durolle ont demandé à modifier l'emploi du temps scolaire pour la prochaine rentrée. Suite aux divers retours des conseils d'écoles, le comité de pilotage sur les rythmes scolaires a pu fixer pour chaque établissement le jour d'organisation des TAP pour la prochaine rentrée de la manière suivante :

- Ecole d'Arconsat : le vendredi (pas de modification)
- Ecole de Celles sur Durolle Victorine Deconche : **le Jeudi (modification de l'emploi du temps scolaire)**
- Ecole de Celles sur Durolle Saint Joseph : **le lundi (modification de l'emploi du temps scolaire - dérogation décret Hamon)**
- Ecole de Chabreloche : le vendredi (pas de modification)
- Ecole de La Monnerie : le mardi (pas de modification)
- Ecole de Palladuc : **le lundi (modification de l'emploi du temps scolaire - dérogation Décret Hamon)**
- Ecole de Viscomtat : le Jeudi (pas de modification)
- Ecole de Vollore Montagne : le mardi et le vendredi (pas de modification)

Aussi, les communes concernées par des modifications horaires en ont informé les services départementaux de l'EN du Puy-de-Dôme avant le 22 avril.

Il précise enfin que, parallèlement, une évaluation de la mise en place des rythmes sur les 3 dernières années est en cours et est à rendre aux services de l'EN et de l'Etat avant le 25 mai prochain.

Fréquentation des Accueils de Loisirs :

Il est à noter une augmentation de la fréquentation de l'ALSH La Source ces deux dernières années. Monsieur Chambon commente la fréquentation des mercredis qu'il trouve faible au regard des objectifs fixés. L'espace Jeunes a une fréquentation plus en dents de scie mais voit ses pics de fréquentations essentiellement les mercredis/samedis ainsi que sur les vacances d'Hiver, de Pâques et sur les séjours.

Moyenne des fréquentations :

ALSH La Source (60 max)

Périodes	2014	2015	2016
Eté	32	35	
petites vacances	27	33	39
Mercredi	10	15	15

Espace Jeunes (12 max)

Périodes	2014	2015	2016
Eté		5	
petites vacances		7	
Mercredi/samedi		9	

13- Personnel (O. CHAMBON)

- **Ouverture de 2 postes d'Agent social 1^{er} classe**

Suite à la réussite au concours « *d'agent social 1^{ère} classe* » de 2 agents du multi accueil actuellement « *agent social 2^{ème} classe* » à temps plein, il est proposé de créer 2 postes à 35h sur ce grade.

- Pour Mme BAYLE, déjà titulaire, au 1^{er} juin
- Pour Mme Fayet, en contrat jusqu'au 31 juillet, il est proposé de la titulariser sur ce grade au 1^{er} août.

Délibération : le conseil communautaire décide de prendre une délibération pour la création de ces 2 postes et de conditionner l'attribution de ces postes aux agents concernées à un entretien préalable avec l'autorité territoriale.

- **Renouvellement mise en disponibilité pour convenance personnelle de Martine Charron à compter du 14/07/2016**

Monsieur le Président rappelle la mise en disponibilité de Madame Martine Charron. Cette dernière a demandé son renouvellement à compter du 14/07/2016 pour une durée de 3 ans.

Délibération : après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte le renouvellement de mise en disponibilité pour convenance personnelle de Martine CHARRON.

- **Information stagiairisation Marine Pereira**

Considérant le poste d'agent d'accueil à l'Espace touristique, monsieur le Président propose de nommer Marine Pereira Adjoint administratif 2nde classe stagiaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Prochaines dates de réunions

Le bureau de communauté se tiendra le 31/05 à 12H00 à la CCMT.
Le Conseil de communauté se tiendra à Celles le 07 juin 2016 à 18h30.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	Proposition de dotation de solidarité communautaire
ANNEXE 2	PIG 2016-2021 : projet de convention avec l'Etat et l'ANAH
ANNEXE 3	Convention de groupement de commande – Mission contrôleur technique - Réhabilitation immeuble centre-bourg la Monnerie
ANNEXE 4	Grille d'analyse comparative – Bureau de contrôle technique
ANNEXE 5	Grille d'analyse comparative – CSPS
ANNEXE 6	Convention de groupement de commande de fournitures - accessibilité des ERP et IOP
ANNEXE 7	Projet de convention avec le CDRP42
ANNEXE 8	Grille d'analyse comparative création terrain multisport.
ANNEXE 9	Convention mise à disposition parcelle communale pour aménagement terrain multisports
ANNEXE 10	Convention de partenariat avec l'AEP